

L'EISA, conjointement avec le Centre Carter, a déployé depuis le mois d'août 2020 une MIOE de long-terme en Côte d'Ivoire en prévision de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020 et des élections législatives à venir. La mission est composée d'une équipe cadre de l'EISA et du Centre Carter basée à Abidjan, de 12 observateurs internationaux de long-terme (OLT) déployés en six équipes sur l'ensemble du pays et de 24 observateurs de court-terme (OCT) qui compléteront la MIOE à compter du 25 octobre. L'observation et l'analyse de la MIOE portent non seulement sur la législation nationale mais aussi sur le respect des normes et obligations sous régionales, régionales et internationales auxquelles la République de Côte d'Ivoire a souscrit en matière d'élections démocratiques.

fin l'état d'urgence.

La MIOE souligne également son attachement au respect des décisions de justice, incluant celles des juridictions internationales et notamment celles de la Cour africaine de droits de l'homme et des peuples (CADHP) de 2020 relatives à la recomposition de l'administration électorale et à la jouissance des droits de lire et d'être élu. La mission prend acte de l'engagement de l'instrument de retrait de la déclaration

Par ailleurs, s'agissant de la décision du Conseil constitutionnel (CC) du 14 septembre, ses effets portant sur l'inclusion ou l'exclusion des candidats sur la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle n'ont fait qu'aggraver le climat de tension autour du processus. De plus, le système de vérification du parrainage citoyen, tel qu'élaboré et mis en œuvre par le CC, n'a pas permis de dissiper et clarifier les raisons et les motivations de l'exclusion de la liste définitive de plusieurs candidats potentiels, se traduisant en un manque de transparence de cette étape cruciale relative à l'éligibilité des candidats.

La MIOE constate par ailleurs que la composition de la Commission électorale indépendante centrale (CEI) et des Commissions électorales locales (CEL) doit davantage être inclusive et équilibrée. Le manque d'entente entre le pouvoir et l'opposition sur les critères de cette recomposition au niveau central mais aussi local restent des points cruciaux de préoccupation pour la MIOE, et cela d'autant plus après les élections des bureaux des 558 CEL présentes sur le territoire ivoirien entamées à partir du 15 septembre 2020.

De plus, la mission relève des difficultés opérationnelles et d'accès à l'information au niveau de la CEI centrale. Si la plupart des équipes d'OLT ont souligné le caractère coopératif de l'administration électorale au niveau décentralisé, la MIOE prend acte des restrictions de collaboration des CEL de la région de San Pedro vis-à-vis de son équipe d'OLT basée dans ladite région. La MIOE rappelle que l'observation de tout processus électoral, pour être crédible, doit pouvoir jouir de la possibilité d'observer toutes les étapes du processus électoral. Ce principe est pleinement conforme aux directives de la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et du Code de conduite à l'usage des observateurs électoraux internationaux, adoptés au sein des Nations Unies en 2005 et dont EISA et le Centre Carter sont signataires. La mission encourage l'administration électorale à poursuivre et renforcer sa stratégie de communication et d'accès à l'information pour toutes les missions d'observation électorale nationales et internationales.

En ce qui concerne